

commune de vex

04-1

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Plan actuel 4

Zone à bâtir

- B B Zone habitation faible densité B - Vex (0.20)
- C C Zone habitation faible densité C - Vex (0.20)
- A A zone constructions et installations d'intérêt public A
- C C zone constructions et installations d'intérêt public C
- D D zone constructions et installations d'intérêt public D
- Zone à aménager

Périmètre de modification

Autres zones

Zone protection nature

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

Zone sensible

- Pour le site
- Haies et bosquets

02.11.2012
échelle 1/2'000



Adopté par le l'Assemblée primaire en séance du : 16 juin 2005

Adopté par le Conseil d'Etat en séances des : 12 avril 2006 et 24 juin 2009

commune de vex

04-2

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ

Plan modifié 4

Zone à bâtir

- B B Zone habitation faible densité B - Vex (0.20)
- C C Zone habitation faible densité C - Vex (0.20)
- A A zone constructions et installations d'intérêt public A
- C C zone constructions et installations d'intérêt public C
- D D zone constructions et installations d'intérêt public D
- Zone à aménager

Périmètre de modification

Autres zones

Zone protection nature

- d'importance cantonale
- d'importance locale A

Zone sensible

- Pour le site
- Haies et bosquets

02.11.2012
échelle 1/2'000



Adopté par le l'Assemblée primaire en séance du : 24.01.2013

Adopté par le Conseil d'Etat en séance du :

Homologue par le Conseil d'Etat

30 AVR. 2014

Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:
Le Chancelier d'Etat:

